



Conseil Communautaire du 28/09/2022 - Roquebrune Procès Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, Alain SCHOFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Véronique THIEUX-LOUIT (Suppléant), Pierre LABRIFFE, Isabelle CAILLAVET (P. : P. ANDRIEU), Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHE (P. : C. CUEILLENS).

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022, après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Communautaire présents, fait part des excuses des conseillers communautaires empêchés et énuméré les différents pouvoirs, Mme la Présidente constate que le quorum est atteint. Elle propose à M. Desenlis, maire de la commune d'accueil de bien vouloir prononcer quelques mots pour présenter Roquebrune. Il choisit d'évoquer la dernière réalisation menée à bien par le conseil municipal : l'aménagement de la salle des fêtes et de gîtes, projet lancé en 2019 pour un montant de 380 000 € avec 80 % de subventions.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose que M. Benoît DESENLIS soit désigné secrétaire de cette séance du conseil communautaire.

2. Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 29/06/2022

M. Mimalé fait part de son regret que les propos tenus lors du précédent conseil communautaires n'aient pas été retranscrits en intégralité et de ce fait, il s'abstiendra lors du vote d'approbation du compte rendu. Mme la Présidente lui propose qu'il indique les propos qu'il souhaite y voir figurer. M. Mimalé préfère simplement s'abstenir.

M. Andrieu demande des précisions sur le recrutement à la direction générale des services de la communauté de communes. Mme la Présidente lui répond que 6 candidatures d'un bon niveau ont été déposées une fois la validation du poste acquise et sa publication faite. La candidature retenue à la suite des entretiens menés par elle-même, Mme Coelho et Mme Serralta, est celle de Mme Virginie Avezac qui connaît le territoire et ses élus pour avoir été responsable du service ADS du PETR du Pays d'Armagnac. Après un passage dans les services administratifs de l'IUT d'Auch, elle souhaitait revenir dans les collectivités territoriales. Elle prendra ses fonctions le 2 novembre prochain.

M. Ospital demande à ce que les conseillers municipaux soient destinataires des compte rendus des séances du conseil communautaire. Mme la Présidente n'y voit aucune objection et demande aux maires qui le souhaitent, de donner les adresses mails de leurs élus.

Le compte rendu du conseil communautaire de Rozès est adopté à la majorité moins une abstention.

3. Communication des décisions de Mme la Présidente

Voici l'ensemble des décisions prises par Mme la Présidente depuis la séance du 29 juin 2022 :

- 05/08/2022 : Signature de l'acte de sous-traitance avec l'entreprise Justumus pour la MSP
- 18/08/2022 : Commande de l'installation de la fibre auprès d'Orange pour la MSP pour un tarif mensuel de 60,50 € HT
- 18/08/2022 : Signature du devis de l'entreprise Fauché pour la réparation de l'alarme du site des Cordeliers pour un montant de 339,60 € TTC
- 01/09/2022 : Signature du devis de MICROMU. Pour la signalétique de la MSP pour un montant de 1 398 € TTC
- 05/09/2022 : Commande de l'installation d'un SVI auprès de SPIE pour la MSP d'un montant de 3 038,44 € TTC
- 20/09/2022 : Signature du devis APEXI pour le remplacement d'un onduleur et une maintenance sur l'ordinateur public pour un montant de 209,48 € TTC
- 20/09/2022 : Signature de deux devis de l'entreprise Eric LABOURDERE pour la banque d'accueil de la MSP d'un montant de 1 224 € TTC et pour le dépôt d'une cloison dans le bureau de la pédiatre d'un montant de 168 € TTC
- 21/09/2022 : Commande d'un pack de 3 messages pour le SVI pour un montant de 263,16 € TTC

A l'issue de cette énumération, Mme la Présidente décide de faire un point sur l'actualité de la Maison de Santé avec l'accueil du Centre Départemental de Santé en son sein.

Elle précise alors que la pédiatre est en poste, qu'au mois d'octobre, il y aura deux médecins généralistes à temps non complets, qu'au mois de novembre, un de plus devrait intégrer l'équipe départementale qui sera complète en début 2023, le recrutement étant en cours. Pour ce qui concerne l'équipement du CTS, le financement est assuré à 30 % par la Région et 70 % par le Département. La collectivité a fait l'avance de l'achat du matériel. Elle précise avoir été vigilante sur la signalétique de façon à ce que le CTS et professionnels de santé de la MSP aient un traitement équitable et une communication harmonieuse. Elle fait un point sur la signature des baux et l'appel des fonds correspondants.

4. Cotisation Entente Neste et Rivières de Gascogne

Il s'agit de valider l'adhésion au SAGE Neste et Rivière de Gascogne et d'en accepter la participation de 69 € qui n'était pas prévue au Budget et qui sera inscrite dans la Décision Modificative n°2. La délibération est validée à l'unanimité.

5. BUDGET : Décision Modificative n°2

La DM 2 proposée concerne les points suivants :

- la cotisation à l'Entente Neste et Rivières de Gascogne pour un montant de 69 €
- l'achat d'un ordinateur (devis Apexi) : 1 321 €
- l'équipement du Centre Territorial de Santé et l'aménagement de la Maison de Santé :
 - . commande complémentaire de mobilier pour le CTS (UGAP) : 6 006 € + 1 209 €
 - . signalétique extérieure de la Maison de Santé par l'agence de communication Micromu. : 1 400 €
 - . commande d'un serveur vocal à SPIE plus un pack de messages : 3 039 € +264 €
 - . aménagement de la banque d'accueil par l'entreprise Labourdère : 1 392 €

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

6. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales 2022

Mme la Présidente propose que le conseil communautaire valide le principe de répartition sous la forme de l'«attribution libre» ce qui permet à la collectivité de conserver l'intégralité de ce fonds, comme les années précédentes. La part qui reste à la collectivité s'élève à 183 834 €

Deux délibérations sont nécessaires à prendre, elles sont adoptées à l'unanimité.

7. RIFSEEP

Mme la Présidente propose à l'assemblée d'approuver cette modification du régime indemnitaire de la collectivité qui consiste tout simplement à ce que l'ensemble des agents en soit bénéficiaire.

C'est tout simplement la conséquence de la modification du tableau des emplois adoptée le 29/06/2022 qui comprend l'intégration de deux agents aux postes de « Directeur/rice Général(e) des Services » et d'« Adjoint technique ». Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

8. OPAH: Bilan de la première année et demande de financement de la seconde

Mme la Présidente donne la parole à M. Andrew Cavalière pour une présentation du bilan de la 1^{ière} année (cf. document en annexe). Il confirme l'impact plus que positif de cette opération qui concerne à la fois les propriétaires-occupants et les propriétaires bailleurs. Il précise toutefois que le cabinet ALTAÏR accompagne toute demande au-delà de l'OPAH et de ses critères. M. Desenlis évoque l'existence de fiche de travaux techniques à réaliser pour les personnes fragiles. M. Doat rappelle le rôle du guichet unique de France Rénov'

qui peut apporter des solutions de financement là où l'ANAH n'intervient pas.
L'adaptabilité du logement est devenue aussi un critère d'intervention.

Mme la Présidente reprend la parole et précise qu'au regard de la participation de l'ANAH au financement de l'OPAH, il est nécessaire d'adopter le plan de financement joint pour la 2^{ème} année de suivi-animation et de délibérer pour l'autoriser à demander la subvention à l'ANAH. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. PETR du Pays d'Armagnac : Cahier de la transition énergétique

Mme la Présidente rappelle que « D'Artagnan en Fezensac » a décidé en 2018 de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie et qu'elle avait confié alors au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays d'Armagnac la maîtrise d'ouvrage des études d'accompagnement de celle-ci.

La délibération proposée aujourd'hui est la poursuite de ces objectifs par une actualisation de la démarche, réalisée désormais en interne par les services du PETR au plus près des intérêts de développement de chaque territoire sous l'égide « Cahiers de la Transition en Pays d'Armagnac ». Il s'agit de confirmer l'état des lieux et d'adopter le plan d'action par communauté de communes. Mme la Présidente insiste pour que les élus du territoire fassent remonter leurs idées et préconisations en matière de transition énergétique au cours des différents ateliers organisés par le PETR, le prochain étant programmé pour le 7 octobre en vue de l'élaboration de fiches actions. Mme Brana regrette l'horaire choisi en milieu d'après-midi, ne permettant une bonne participation. Mme la Présidente acquiesce et indique que, si nécessaire, un second atelier sera organisé.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette délibération.

10. Rapport d'activités 2021

Mme la Présidente expose à l'assemblée que le rapport annuel d'activités de l'exercice 2021 sera communiqué à l'ensemble des communes du territoire. L'assemblée prend acte.

11. Questions diverses

Mme la Présidente informe que la prochaine conférence des Maires au sujet des modalités de financement de la CTG aura lieu le 19 octobre prochain à 20 H 30.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 novembre.

M. Ducès demande la parole pour donner quelques informations sur l'évolution du FabLab « Repair'Café » et prévoit une manifestation le 15 octobre.

Mme la Présidente conclue la réunion à 22 H 30.

La Présidente,
Barbara NETO



Le Secrétaire de séance,
Benoît DESENLIS

